



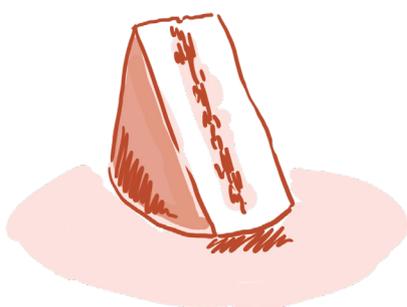
Communiqué de presse 2024

## NOUVEAU CAHIER DES CHARGES POUR L'AOP MORBIER : UNE ÉTAPE IMPORTANTE EST FRANCHIE !

Après un parcours démarré en 2016, les modifications du cahier des charges de l'AOP Morbier entrent dans leur dernière ligne droite. Le Comité National de l'INAO réuni le 21 novembre a voté favorablement le projet de texte. Le Journal Officiel devrait donc bientôt publier l'ouverture de la Procédure Nationale d'Opposition, avant la signature du décret par la Ministre de l'Agriculture puis la validation finale par l'Union Européenne attendue en 2025.

### POURQUOI UN NOUVEAU CAHIER DES CHARGES ?

Le premier cahier des charges de l'Appellation Morbier a été publié en 2000. Une AOP évolue dans un monde en perpétuel changement, le cahier des charges doit donc également s'adapter. Il encadre des pratiques en lien avec les caractéristiques du produit, de son territoire et de son histoire. Chaque révision des textes renforce ces liens, vers toujours plus d'exigences. En cohérence avec les évolutions en cours dans les autres AOP fromagères du massif jurassien, le nouveau texte du Morbier vise à apporter des réponses globales sur les trois piliers du développement durable : social, environnemental et économique.





## QUELLES SERONT LES MESURES « PHARE » ?

Certaines mesures renforcent le modèle social du Morbier, autour d'une agriculture à taille humaine. Le nombre de vaches dans les exploitations est ainsi limité à 50 par travailleur. D'autres mesures consolident le caractère extensif de la production, pour la protection de l'environnement, en confortant le pâturage et la place des prairies permanentes. Les plafonds de fertilisation azotée sont abaissés, la surface en herbe par vache augmente.

## QUEL SERA L'IMPACT DE CE NOUVEAU CAHIER DES CHARGES POUR LES CONSOMMATEURS ET POUR LES OPÉRATEURS ?

Ce nouveau texte garantit au consommateur de Morbier toujours « plus de terroir » !

En apprenant la nouvelle, Joël ALPY, Président de l'AOP Morbier, déclarait :

*« Une étape importante est franchie. Ce nouveau cahier des charges plus exigeant renouvelle notre promesse au consommateur. C'est un pari sur la valeur pour que tous les acteurs de la filière, éleveurs, fromagers, affineurs, puissent demain mieux vivre de leur travail. »*

